

**Commune de Chevroux  
Conseil général**



**Rapport de la  
Commission de gestion**

**Année 2023**

Chevroux, le 13 juin 2024

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Madame et Messieurs les Municipaux,

La Commission de gestion du Conseil général chargée de l'examen des comptes et de la gestion de la Commune déclare qu'elle a procédé à la vérification des comptes conformément à son mandat.

La Commission s'est réunie à quatre reprises. Elle a vérifié les comptes à l'aide du grand livre, des pièces comptables et des documents mis à sa disposition, ainsi qu'au moyen des informations qu'elle a expressément demandées lors de sa rencontre avec la Municipalité. Elle constate que les comptes sont tenus avec soin et exactitude. Elle remercie le boursier communal pour sa disponibilité, ses informations précieuses et son excellent travail.

La société Fiduciaire Fidinter SA a vérifié les comptes 2023. Elle confirme leur exactitude ainsi que leur conformité aux exigences légales.

Notre boursier communal a établi un rapport sur les comptes 2023 et une analyse financière de 2014 à 2023. Tout comme l'année dernière, ce rapport conclut, que « Le résultat 2023 est excellent, dans la moyenne des dix dernières années. ».

La Commission de gestion se réjouit de ces bons résultats et félicite les membres de la Municipalité et le personnel administratif pour leur travail.

Le présent rapport abordera ci-dessous le compte-rendu de la rencontre de la Commission avec la Municipalité (**ch. 1**), puis les conclusions et propositions de la Commission (**ch. 2**).

<p>16 Tourisme</p> <p><i>Compte 160.318.5 Honoraires et frais</i></p> <p><i>Page 2</i></p>	<p>Alors qu'un budget de CHF 10'000.00 avait été alloué au budget pour l'étude d'un projet sur la place de skater-hockey, la Commission a constaté qu'aucune dépense ne figurait à ce poste.</p> <p>La Municipalité a donc été interrogée sur sa vision quant à ce réaménagement.</p> <p><i>La Municipalité souhaite, pour le moment, laisser cette place libre et modulable.</i></p> <p><i>Des événements éphémères y seront installés cette année.</i></p> <p><i>La démarche entreprise préalablement auprès de la population n'ayant pas abouti au résultat escompté, à savoir un projet fédérateur, la Municipalité préfère se donner du temps.</i></p> <p><i>Elle reste néanmoins ouverte à toutes propositions.</i></p>
<p>17 Sport</p> <p><i>Comptes 170 – Sports</i></p> <p><i>Page 11</i></p>	<p>Constatant que sur un budget de CHF 2'150.00, seuls CHF 503.20 ont été dépensés, la Commission de gestion a demandé à savoir si un entretien plus conséquent et régulier du terrain de football était prévu à court ou moyen terme sachant que trois équipes l'utilisent.</p> <p><i>La Municipalité nous a informé avoir signé une convention avec les communes de Missy et Grandcour pour la gestion et l'entretien des terrains de football des trois communes.</i></p> <p><i>Cette convention prend effet dès cette saison et assurera, à l'avenir, un entretien optimal de notre terrain.</i></p> <p><i>Nonobstant, la Municipalité entend, en cas de forte affluence, y autoriser le stationnement de véhicule mais assurera, à sa charge, la remise en état de la pelouse.</i></p>

## 1. Rencontre avec la Municipalité

La Commission a rencontré la Municipalité le 11 juin 2024. Lors de cet entretien, plusieurs questions ont été formulées. Les membres de la Municipalité ainsi que le boursier y ont intégralement répondu.

Les points suivants ont notamment été abordés :

Rubrique	Question
<p>11 Administration</p> <p><i>Compte 111.318.5 – Honoraires divers, fiduciaire, recensement</i></p> <p>Page 1</p>	<p>La Commission a interrogé la Municipalité sur l'excédent de dépense de CHF 16'089.85 lié aux contrôles des dossiers de construction et aux frais de la commission de salubrité avant et après l'entrée de la commune dans l'Association Intercommunale Service Technique Broye Vaudoise (AISTBV).</p> <p>Les frais totaux imputés à ce poste s'élèvent à CHF 26'948.10.</p> <p>Une partie de ces frais sont refacturés aux demandeurs de permis de construire par le compte 111.431.3 <i>Emoluments administratifs</i> qui fait état de CHF 12'046.60.</p> <p>Une différence de CHF 14'902.50 subsistant à charge de la commune, la Commission a demandé à savoir si ce montant correspondait aux « honoraires » de l'AISTBV et a voulu connaître la méthode de calcul de ces derniers</p> <p><i>La Municipalité a indiqué qu'une partie de ces frais ne sont pas imputables à des dossiers propres de construction mais à l'intégration de commune dans l'AISTBV (mise en place AISTBV, reprise et mise à jour de données, gestion de la base de données GEOPORTAIL).</i></p> <p><i>Cette adhésion engendre des charges variables liées au nombre de dossiers traités et des charges fixes dont chaque commune membre s'acquitte au prorata du nombre d'habitants.</i></p> <p><i>Certaines charges variables ne sont pas refacturées comme par exemple les dossiers de construction sur des immeubles dont la commune est propriétaire ou les installations de panneaux solaires pour lesquels la commune a décidé d'exonérer les demandeurs afin de promouvoir les énergies renouvelables.</i></p>

<p>Tableau des investissements</p> <p><i>Préavis 02/2018 Rénovation du port</i></p>	<p>La Commission a interrogé la Municipalité sur de nouvelles dépenses constatées pour la rénovation du port alors que le budget accordé par le Conseil général est déjà dépassé de plus de CHF 1'300'000.00 et que malgré les multiples rappels de la Commission de gestion, aucun préavis complémentaire n'a été déposé à ce jour.</p> <p><i>La Municipalité a expliqué que la charge supplémentaire comptabilisée en 2023 correspond au solde des honoraires du bureau d'ingénieurs à hauteur de CHF 64'620.-, suite à l'accord trouvé entre les deux parties. Les conditions initiales prévoyaient des honoraires environ trois fois plus élevés.</i></p> <p><i>La volonté de la Municipalité est de pouvoir établir le décompte final et de soumettre le préavis fin 2024.</i></p>
---	---

## 2. Conclusions

La Commission de gestion relève que la Municipalité gère avec responsabilité les comptes de fonctionnement de la Commune et a ainsi pu, en 2023, dégager un bénéfice net de CHF 52'765.06 alors que le budget 2023 prévoyait un excédent de charges de CHF 41'479.00. Ce résultat inclut les amortissements obligatoires, ainsi que les mouvements sur les fonds de réserve.

Dans le cadre du bouclage, le montant total des attributions aux fonds de réserve est de CHF 401'439.67.

Notre boursier relève dans son rapport que l'excellent résultat de l'année 2023 est essentiellement dû aux très bonnes rentrées fiscales qui dépassent d'environ CHF 390'000.00 le montant budgété ainsi qu'à une plus-value sur les titres de la Romande Energie et les dividendes des actions des Terrasses du Lac SA également plus élevés que les montants portés au budget.

Néanmoins, la Commission relève également l'influence sur le résultat, des montants prévus au budget pour des travaux d'entretien sur le bâtiment de la voirie, le bâtiment administratif et le bâtiment du collège pour CHF 29'000.00 qui n'ont pas été employés. Il en va de même pour la somme de CHF 10'000.00 prévue pour le projet d'aménagement de la place de skater-hockey.

<p><b>35 Bâtiments</b></p> <p><i>350 Bâtiment de Voirie</i> <i>Compte 350.314.0 – Entretien d'immeuble</i></p> <p><i>3521 Bâtiment administratif</i> <i>Compte 3521.314.0 – Entretien d'immeuble</i></p> <p><i>353 Bâtiment du collège</i> <i>Compte 353.314.1 – Entretien d'immeuble</i></p> <p><i>Pages 7 et 8</i></p>	<p>Les divers montants qui figuraient au budget pour l'entretien du bâtiment de la voirie, du bâtiment administratif et du bâtiment du collège n'ont pas été utilisés.</p> <p>La Commission de gestion a voulu en connaître les raisons.</p> <p><i>La Municipalité relève que beaucoup de montants portés au budget pour les bâtiments mais également passablement de dossiers n'ont pas pu être traités en raison de la période durant laquelle ce dicastère a été inoccupé en 2023.</i></p>
<p><b>46 Epuraton</b></p> <p><i>Comptes 460 – Epuraton</i></p> <p><i>Page 13</i></p>	<p>Il ressort du rapport de la fiduciaire Fidinter SA que malgré un prélèvement de CHF 2'119.00 sur le fonds de réserve, la rubrique 460 n'est pas équilibrée et présente une perte de CHF 14'132.00. Il est indiqué qu'après ce prélèvement, il n'existe plus de fonds de réserve et que selon le Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, la gestion de l'épuration est un domaine qui doit s'autofinancer.</p> <p>La Municipalité a donc été interrogée à ce sujet.</p> <p><i>La Municipalité a indiqué que l'autofinancement n'est plus assuré depuis plusieurs années et qu'elle a tout fait pour retarder autant que possible une augmentation significative des taxes d'épuration.</i></p> <p><i>Toutefois, un projet de nouveau règlement sur l'épuration est en cours de réalisation et sera soumis au Conseil Général d'ici fin 2024 ou début 2025</i></p>

La commission relève également une économie dans le compte « 810.312.1 Achats de m<sup>3</sup> d'eau » de 15%, soit CHF 8'507.10, par rapport à l'année dernière et une différence de CHF 10'763.70 avec le budget prévu à cet effet pour l'année 2023. Cette différence contribue également aux bons résultats de cet exercice et est certainement liée aux des travaux de réfections des canalisations qui ont été réalisés.

Enfin, depuis cette année et au plus tard pour l'exercice 2027, les communes du canton doivent appliquer leurs comptes selon le manuel MCH2 pour les communes vaudoises. Comme indiqué l'année dernière, notre commune a planifié le passage pour l'exercice 2026.

Au vu de ce qui précède, du préavis Municipal n° 03/2024, du rapport de Fidinter sur la vérification des comptes 2023 et du rapport de la Municipalité de Chevroux au Conseil général sur sa gestion durant l'exercice 2023 du 29 mai 2024, la Commission vous propose :

- d'accepter les comptes de fonctionnement communaux pour l'année 2023 tels que présentés ;
- de donner décharge au boursier communal et à la Municipalité pour la gestion des comptes de fonctionnement pour l'année 2023.

Chevroux, le 13 juin 2024

Pour la Commission de gestion :

Bonny Germaine



Blanc Sébastien



Cuany Raymond



Wolf Christian



Quintafros Daniel



